

**CONVENTION DE PARTICIPATION  
AUX FRAIS SCOLAIRES**

ENTRE :

Madame Clotilde POUZERGUE, Maire de la Commune d'OULLINS, agissant en cette qualité et en vertu d'une délibération du Conseil municipal du .....

ET :

Madame Marylène Millet, Maire de la commune de SAINT-GENIS-LAVAL, agissant en cette qualité et en vertu d'une délibération en date du .....

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE I : la commune d'OULLINS s'engage à assurer pendant l'année scolaire 2019/2020, la fourniture des prestations nécessaires pour 24 enfants de SAINT-GENIS-LAVAL, qui fréquentent les écoles maternelles et élémentaires publiques d'OULLINS.

En compensation, la commune de SAINT-GENIS-LAVAL s'engage à verser pour l'année scolaire 2019/2020, au titre des dépenses relatives aux frais de fonctionnement des écoles publiques, la somme de :

- o 538,00 € pour les enfants accueillis en maternelle,
- o 269,00 € pour les enfants accueillis en élémentaire.

**Le montant de la participation versé par la ville de SAINT-GENIS-LAVAL s'élève à :**

Nombre d'élèves :	10	x	538,00 €	=	5 380,00 €
	14	x	269,00 €	=	3 766,00 €

**Soit un total de : 9 146,00 €**

ARTICLE II : la commune de SAINT-GENIS-LAVAL s'engage à assurer pendant l'année scolaire 2019/2020, la fourniture des prestations nécessaires pour 5 enfants d'OULLINS, qui fréquentent les écoles maternelles et élémentaires publiques de SAINT-GENIS-LAVAL.

En compensation, la commune d'OULLINS s'engage à verser pour l'année scolaire 2019/2020, au titre des dépenses relatives aux frais de fonctionnement des écoles publiques, la somme de :

- o 538,00 € pour les enfants accueillis en maternelle,
- o 269,00 € pour les enfants accueillis en élémentaire.

**Le montant de la participation versé par la ville d'OULLINS s'élève à :**

Nombre d'élèves :	2	x	538,00 €	=	1 076,00 €
	3	x	269,00 €	=	807,00 €

**Soit un total de : 1 883,00**

ARTICLE III : ces montants seront inscrits sur les comptes prévus à cet effet, au budget primitif 2020, compte 6558 et compte 74748.

ARTICLE IV : la présente convention est prévue pour l'année scolaire 2019/2020.

SAINT GENIS-LAVAL, le  
Le Maire,  
Marylène MILLET

OULLINS, le  
Le Maire,  
Clotilde POUZERGUE